



Datum / Date: 21/11/2017  
Uur / Heure: 10:31  
Vraag / Question: n° 22032

**Question orale de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires  
étrangères et européennes,  
concernant  
les mesures européennes contre les cyberattaques  
- déposée le 20 novembre 2017 -**

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Lundi 20 novembre s'est tenu un Conseil des Ministres des affaires européennes prévoyant d'adopter des mesures pour lutter contre les cyberattaques.

Visant une politique de sécurité plus proactive dans le domaine des politiques numériques, un Plan d'action sera adopté d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, ma question est la suivante :

- Dans le respect de la confidentialité de ce dossier, quelles mesures principales se dégagent lors de l'élaboration de ce plan d'action ?
- Un régime de sanctions européennes est envisagé. Quel serait-il ? À qui s'adresserait-il en particulier ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

Réponse du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales à la question orale en Commission n°22032 de Madame Kattrin JADIN concernant " les mesures européennes contre les cyberattaques

La cybersécurité constitue un défi important pour notre société. L'Union Européenne se penche depuis plusieurs années sur ce sujet et a, dans le courant de l'année écoulée, redoublé d'efforts dans ce domaine.

La Belgique soutient l'agenda ambitieux de l'Union Européenne. Notre développement digital ne peut se faire sans une cybersécurité adéquate : c'est une condition essentielle pour créer la confiance qui est nécessaire au déploiement de notre potentiel digital et à l'approfondissement du marché intérieur

La Commission Européenne a adopté en septembre une révision de sa stratégie de cybersécurité, à la suite de laquelle les Etats membres se sont donnés pour mission de mettre au point un plan d'action pour la mise en œuvre concrète de cette stratégie. Ce plan ambitieux a été approuvé au Conseil Affaires Générales du 12 décembre.

Ce plan couvre un très large agenda, à savoir : la mise en œuvre de la directive NIS (Network Information Security) concernant la sécurité de nos infrastructures, la gestion des crises, l'agenda législatif, la mise en place d'un réseau de recherche en matière de cybersécurité, la lutte contre la cybercriminalité, l'éducation et la formation, le financement et la coopération internationale.

En juin dernier, le Conseil a également approuvé la « Cyberdiplomacy Toolbox » : il s'agit de lignes de conduite diplomatiques communes à adopter en cas d'activité malveillante à l'égard de l'Union Européenne dans le domaine cyber. Dans ce cas, l'Union peut faire usage de toute la palette de mesures dont elle dispose. De cette façon, une réponse proportionnée peut être apportée à des agresseurs étatiques comme non-étatiques. Dans certains cas, ces mesures pourraient aboutir à des sanctions.